

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE SORIGNY



CONSEIL MUNICIPAL
23 novembre 2021

Procès-verbal



Sorigny, le 19 novembre 2021

CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL du mardi 23 novembre 2021 à 19h00 à la Salle des fêtes – Espace Gilbert Trottier 9 rue des Combattants en AFN

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.

AFFAIRES GENERALES

- Installation d'une nouvelle conseillère municipale
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2021
- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- ZAC « Le Four à Chaux » - Compensation zone humide –
- Voirie – Nomination de voiries
- Voirie – SIEIL – Convention pour le lotissement des Acacias
- Aménagement – Avis d'enquête publique complémentaire – Passage 2 fois 3 voies de l'autoroute A10

AFFAIRES FINANCIERES

- Achat d'un mini bus pour une association – Subvention et condition d'utilisation
- Vente d'un terrain pour la construction d'un peloton motorisé

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Annonce des vœux du Maire
- Retour sur la remise des prix du fleurissement

Secrétaire de la séance du Conseil Municipal : Agnès ARNAUD

Heure d'ouverture de la séance : 19h00

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal
du 19 octobre 2021**

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-61*

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 19 octobre 2021,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité*

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021.

| | |
|--------------------|----|
| Nombre de présents | 22 |
| Nombre de pouvoirs | 0 |
| Absents ou excusés | 1 |
| Nombre de votants | 22 |
| Abstention | 0 |
| Pour | 22 |

Affaires générales

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-62*

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démission de Madame Tiphaine LAUDIERE. Cette démission emporte la vacance d'un poste sur la liste de la majorité municipale,

Considérant qu'il y a lieu de convoquer Madame Fabienne VIEVILLE,

Le conseil municipal prend acte

- **INSTALLATION** de Madame Fabienne VIEVILLE au poste de conseillère municipale.

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2021.

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-63*

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'évaluation des charges transférés du 29 juin 2021,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la commission,

Le conseil municipal prend acte

- du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2021

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-64*

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Considérant la délibération n°2021.07.A.5.1.3 du 08 juillet 2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

Le conseil municipal prend acte

- du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-65*

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

Considérant la délibération n°2021.07.A.5.1.2 du 08 juillet 2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

Le conseil municipal prend acte

- du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Extrait du registre des délibérations

N°2021-11-66

Considérant que conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Considérant la délibération n°2021.07.A.5.1.1 du 08 juillet 2021 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre approuvant le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par Monsieur le Président,

Vu le rapport joint,

Le conseil municipal prend acte

- du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

ZAC « Le Four à Chaux » - Compensation zone humide

* *

*

Après avoir brièvement expliqué son propos, Monsieur le Maire annonce le report à un Conseil municipal ultérieur de ce point à l'ordre du jour.

Voirie – Nomination de voiries

Extrait du registre des délibérations

N°2021-11-67

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de repérer les voies sur le territoire communal.
Vu l'avis de la Commission voirie,
Vu la proposition suivante :



Allée Léon COLAS



Allée Pierre GAUDIN

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité*

- DE NOMMER LES VOIES ci-dessus, Allée Léon COLAS et Allée Pierre GAUDIN.

Voirie – SIEIL – Convention pour le lotissement des Acacias

Extrait du registre des délibérations

N°2021-11-68

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que la CCTVI procède à des travaux de renouvellement des réseaux rue des platanes, des lauriers et des tilleuls.



Afin de profiter de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement et à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'énergie et d'éclairage public.

Vu la proposition du SIEIL, jointe,

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité*

- **D'ENTERINER** le principe des travaux rue des platanes, rue des lauriers, rue des tilleuls, présentés dans le tableau joint.

Tours le,

Estimatif sommaire

Synthèse financière

SORIGNY
Rue des platanes, des Lauriers, des tilleuls T1
1553-2020

| | Coût global de l'opération | Montant à charge d'Orange | Montant à charge du SIEIL | MONTANTS A REPRENDRE DANS VOTRE DELIBERATION |
|--|--|---------------------------|---------------------------|---|
| | | | | Montants à charge de la commune |
| Réseau de distribution publique d'énergie électrique | 102 811,91 € TTC | | 77 108,93 € | 25 702,98 € HT NET |
| Réseau éclairage Public | 57 179,65 € TTC | | 33 354,79 € TTC | 23 824,85 € HT NET |
| Réseau de télécommunication | 77 281,88 € TTC 17 704,75 € HT NET 94 986,63 € | 10 660,00 € HTNET | | 77 281,88 € TTC 7 044,75 € HT NET 84 326,63 € |
| Montant total à inscrire en dépenses pour la collectivité | | | | 133 854,46 € |

POUR INFORMATION :

| | | |
|--|------------|------------|
| Fond de concours sur réseau télécommunication à inscrire en recettes pour la collectivité | 8 808,30 € | 8 808,30 € |
|--|------------|------------|

| | Coût global de l'opération | Montant à charge d'Orange | Montant à charge du SIEIL | Montants à charge de la commune | |
|---------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------|
| Synthèse financière | 254 978,18 € | 10 660,00 € 4,2% | 119 272,02 € 46,8% | 125 046,16 € | 49,0% |

Observation(s) :

Bon pour accord d'engagement des travaux et décision de dépense de la collectivité.

Le représentant de la collectivité :

Date :

Synthèse financière

SORIGNY

Rue des platanes Tranche n° 2

2465-2020

MONTANTS A REPRENDRE DANS
VOTRE DELIBERATION

| | Coût global de l'opération | Montant à charge d'Orange | Montant à charge du SIEIL | Montants à charge de la commune |
|--|--|---------------------------|---------------------------|---|
| Réseau de distribution publique d'énergie électrique | 127 789,54 € TTC | | 95 842,16 € | 31 947,38 € HT NET |
| Réseau éclairage Public | 65 976,40 € TTC | | 38 486,23 € TTC | 27 490,17 € HT NET |
| Réseau de télécommunication | 67 010,15 € TTC 15 579,43 € HT NET 82 589,58 € | 9 430,00 € HTNET | | 67 010,15 € TTC 6 149,43 € HT NET 73 159,58 € |

Montant total à inscrire en dépenses pour la collectivité 132 597,13 €

POUR INFORMATION :

Fond de concours sur réseau télécommunication à inscrire en recettes pour la collectivité 7 281,24 € 7 281,24 €

| | Coût global de l'opération | Montant à charge d'Orange | Montant à charge du SIEIL | Montants à charge de la commune |
|---------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Synthèse financière | 276 355,52 € | 9 430,00 € 3,41% | 141 609,63 € 51,24% | 125 315,89 € 45,35% |

Observation(s) :

Bon pour accord d'engagement des travaux et décision de dépense de la collectivité.

Le représentant de la collectivité :

Date :

Aménagement – Avis d'enquête publique complémentaire – Passage à 2 fois 3 voies de l'autoroute A10

Pour information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat procèdent à une enquête publique complémentaire du dossier d'aménagement à 2 fois 3 voies de l'autoroute A10.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes personnes intéressées, du lundi 6 décembre 2021 à 08h00 au mercredi 22 décembre 2021 à 18h00, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies de Sainte Maure de Touraine, Sorigny, Saint-Epain Villeperdue et Monts.

Monsieur Pierre TONNELLE, Directeur général des services de collectivité territoriale en retraite, est désigné commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé dans chaque mairie des communes concernées sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le sujet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit aux mairies des communes concernées, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-epc2-a10@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- Mairie de Sorigny : le mercredi 8 décembre de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un état parcellaire et un plan parcellaire.

Des informations sur le projet peuvent être demandée auprès du maître d'ouvrage représenté par Monsieur Emeric HENRY, chargé de mission foncier (réseau COFIROUTE – direction de la Maîtrise d'ouvrage) à l'adresse suivante : rue Jean Bertin – « La vente aux Moines »- 45770 SARAN.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et dans les mairies concernées, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Affaires financières

Achat d'un mini bus pour une association – Subvention et condition d'utilisation

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-69*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'accompagner l'évolution de l'association sportive l'Etoile Verte,

Monsieur le Maire rappelle aussi au Conseil municipal le projet d'achat d'un mini bus pour permettre l'organisation d'événement municipaux en direction de tous les publics et de permettre le déplacement d'administrés.

Pour mettre en œuvre ce double objectif, la commune et l'association s'associent pour l'achat d'un mini bus FORD KOMBI 320 L2H1 TREND BUSINESS.

D'une valeur de 33 103 EUR, l'association se porte acquéreur du véhicule. Une subvention de la Région centre est obtenue pour un montant de 12 000 EUR. Une subvention du Département est obtenue pour un montant de 8 000 EUR.

L'association, par courrier du 27 octobre 2021, sollicite la commune pour une subvention de 13 103 EUR.

En contrepartie de cette subvention, l'association permet à la commune une utilisation du véhicule. Une convention viendra organiser les conditions d'utilisation du véhicule, notamment :

- La commune supportera l'entretien et les révisions du véhicule, ainsi que l'assurance.
- La commune assure la gestion du planning d'utilisation du véhicule.
- La commune assure le stockage sécurisé du véhicule, aux heures d'ouverture des services techniques.

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité*

- **D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION** à l'Etoile Verte d'un montant de 13 103 EUR pour l'achat d'un véhicule de type mini bus.

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire** à la signature d'une convention d'organisation et d'utilisation du véhicule, dans laquelle sera appliqué les principes énoncés ci-dessus.

Vente d'un terrain pour la construction d'un peloton motorisé

*Extrait du registre des délibérations
N°2021-11-70*

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes œuvre à l'installation d'un peloton motorisé sur la commune sur la parcelle YR 14 d'une surface cadastrale de 10 650.00 m²,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2018,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2021,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat (Les Domaines) n° 6045650

Vu la lettre d'intention du Colonel du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire du 8 février 2021,

Vu la saisine de la Direction de l'immobilier de l'Etat (Les Domaines) n° 6711668

Afin de garantir le projet, la commune doit profiter de l'opportunité de la signature d'une vente dans les meilleurs délais auprès de Touraine Logement,

Considérant l'offre négociée à 215 500 EUR avec Touraine Logement

*Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide à l'unanimité*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la vente avec Touraine Logement de la parcelle YR 14.
- **FIXE** le prix à 215 500 EUR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à choisir le Notaire de son choix pour mettre en œuvre cette décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Questions diverses

- Annonce des vœux du maire – 6 janvier 2021 toutefois cet évènement est susceptible d'être annulé.
- Retour sur la remise des prix du fleurissement. Sorigny obtient la seconde place de sa catégorie dans le Val de l'Indre. Madame et Monsieur Desbourdes obtiennent un premier prix.
- Inauguration de la maison médicale le 2 décembre à 14h30
- Information sur la fibre optique : un site internet est à la disposition du public pour tester votre éligibilité et être informé de l'avancement du déploiement de la fibre : <https://www.valdeloirefibre.fr/#/>
- Monsieur Daniel VIARD fait un point sur la situation sanitaire du département et annonce la collecte de la Banque alimentaire les 26 et 27 novembre.
- Monsieur Antoine ROBIN informe que 286 personnes sont venues à la Halte Jacquaire cette année.
Dans le cadre de ses recherches, trois nouveaux noms sont ajoutés sur le monument aux morts : Alfred LAFLEUR, Bernard PLAULT et Ginette DUBUISSON.
- Madame LEFIEF annonce la création d'un conseil municipal des jeunes. 27 candidats se présentent pour 16 postes. Après une campagne électorale, les élections se dérouleront le 13 décembre.
- Une question est posée sur le devenir de l'arrêt de bus devant les Halles. Jean-Christophe GAUVRIT répond que l'arrêt de bus reste à sa place mais que le bus s'arrêtera sur la route pour des questions de sécurité.
- Une question est posée pour connaître l'installation de vidéosurveillance. Une présentation sera réalisée en commission.

Lorsque l'ordre du jour est épuisé, le Maire clôture la séance.

Heure de fermeture de la séance : 20h35
